

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 26 avril 2016

DOSSIER DE PRESSE

Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail 2016

- Campagnes de sensibilisation des salariés par l'engagement des entreprises -

LE [PACK] PRÉVENTION



28 AVRIL 2016

JOURNÉE MONDIALE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

www.dtenc.gouv.nc

Chaque année, le 28 avril, la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail est relayée en Nouvelle-Calédonie. Cette année, elle se déroulera à l'hôtel Château Royal autour de conférences et de débats avec les chefs d'entreprises et les personnes impliquées dans la prévention des risques en entreprises. La Direction du travail et de l'emploi (DTE) a choisi de revenir sur les campagnes de prévention des risques professionnels menées ces cinq dernières années pour répondre aux problématiques et obligations règlementaires des entreprises.

- > *Respect tolérance au travail, je m'engage (2011)*
- > *Alcool / cannabis : Tolérance zéro (2012)*
- > *Relais santé sécurité d'entreprise (2013)*
- > *Santé sécurité au travail : les bonnes pratiques (2014)*
- > *Conducteur responsable (2015)*

La Direction du travail a lancé 3500 invitations. Le public attendu est composé de chefs d'entreprises, de salariés en charge des questions de prévention et des risques professionnels dans l'entreprise (délégués du personnel, membres des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), de responsables hygiène-sécurité-environnement, d'entreprises du privé et de la fonction publique.

Déroulement de la journée

8 h : discours d'ouverture

- Membre du gouvernement en charge du travail, de l'emploi et de de la formation professionnelle (Jean-Louis D'ANGLEBERMES) ;
- Directrice de la direction du travail et de l'emploi - DTE (Magda Bonal- Turaud) ;
- Directrice de la branche santé CAFAT (Nathalie Doussy) ;
- Chargée de mission sécurité routière du gouvernement (Heidi Henin) ;
- Chef du service prévention de la DTE (Philippe Di Maggio)

Chaque heure, les cinq campagnes feront l'objet d'une conférence. Cinq conférences sont donc programmées :

Le matin

- De 9 h à 10 h
- De 10 h 30 à 11 h 30

L'après-midi

- De 12 h 30 à 13 h 30
- De 14 h à 15 h
- De 15 h 30 à 16 h 30

Respect tolérance au travail

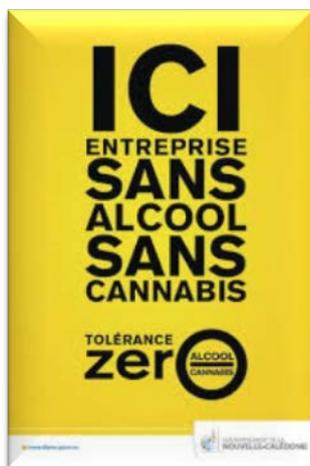
animée par Hélène CHARDON (Consultante risques psychosociaux - RPS)



Cette campagne renvoie aux articles Lp.113 du code du travail de la Nouvelle-Calédonie relatifs aux relations de travail. Elle engage les salariés d'une entreprise à avoir un comportement respectueux et tolérant envers leurs collègues (droits, devoirs, responsabilités). Elle informe également les employeurs des outils mis à leur disposition tant pour dresser un diagnostic des relations de travail dans le cadre d'une évaluation des risques professionnels (EVRP), que pour améliorer les relations quand le diagnostic s'impose. Elle fournit également une liste de consultants spécialisés en Nouvelle-Calédonie pour les aider dans ces démarches. Cette campagne est assortie d'affiches et de tee-shirts.

Alcool / cannabis, tolérance zéro

animée par Philippe DI MAGGIO (DTE)



Cette campagne incite les entreprises à mettre en place une politique de tolérance zéro envers les salariés qui se trouvent sous l'emprise de drogues ou en état d'ivresse durant les heures de travail. Elle présente aux employeurs la démarche à suivre face à une telle situation : dépistage, procédure, clause du règlement intérieur, sanction. Cette campagne est assortie d'affiches, de tee-shirts et d'un guide de gestion de la crise d'ivresse.

Conducteur responsable

animée par Laurent GRAVE (CAFAT)



Les accidents de la route sont un fléau humain et financier que la Nouvelle-Calédonie peine à enrayer. La prévention du risque routier en entreprise participe à la lutte contre les comportements déviants au volant, y compris dans la vie personnelle, notamment en matière de vitesse et d'alcool. Mener cette campagne dans l'entreprise, c'est agir sur les comportements des conducteurs, sur leur formation (R261-10), sur leur sensibilisation et sur la qualité des véhicules mis à leur disposition par l'employeur. Cette campagne est assortie d'une charte, d'affiches, de rubans et d'autocollants.

Plan du site

